



FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

CANDIDATURE - MASTER 2 JURISTES DE DROIT SOCIAL EN FORMATION CONTINUE

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE - ÉCOLE DE DROIT DE LA SORBONNE

Table des matières

Présentation de la formation	2
Quel est l'objectif de ce Master 2 ?	2
Quel est le contenu du programme ?	3
Qui sont les intervenants ?	3
Conditions d'admission et prérequis	3
Quel diplôme faut-il pour candidater ?	3
Je possède un titre RNCP ou un diplôme non reconnu par l'État : puis-je quand même candidater ?	3
Comment savoir si mon diplôme est éligible ?	3
Quelle expérience professionnelle est requise ?	4
Mon expérience est plutôt en gestion, ou ressources humaines, avec des questions de droit social : est-ce suffisant ?	4
Procédure de candidature	4
Quand puis-je candidater ?	4
Comment se déroule la sélection ?	4
Quels sont les critères de sélection ?	4
Comment expliciter mon expérience syndicale sur e-Candidat ?	4
Organisation et calendrier	5
Quel est le rythme de la formation ?	5
Quels sont les horaires des cours ?	5



Les cours sont-ils en présentiel ou à distance ?	5
La présence est-elle obligatoire ?	5
Évaluations et examens	5
Comment se déroulent les évaluations ?	5
Y a-t-il des sessions de rattrapage ?	6
Quel est le taux de réussite ?	6
Ressources pédagogiques	6
Dois-je acheter des ouvrages spécialisés ?	6
Puis-je poser des questions juridiques individuelles aux intervenants ?	6
Aspects pratiques	6
La formation est-elle éligible au CPF ?	6
Des aménagements sont-ils possibles pour les personnes en situation de handicap ?	6
Un stage est-il obligatoire ?	7
Puis-je préparer le CRFPA en parallèle ?	7
Comment organiser mon travail personnel en plus des cours ?	7
Contact	7

Présentation de la formation

La vidéo de présentation du diplôme issue de la réunion de présentation du 23/01/26 est disponible [<<ICI>>](#).

Quel est l'objectif de ce Master 2 ?

Il s'agit d'une formation académique axée sur les matières juridiques du droit social (et non sur la gestion, l'économie ou le management). Le diplôme est reconnu par l'État. Il confère le grade de Master et permet d'accéder aux professions juridiques réglementées, sous réserve de réussir les examens ou concours nécessaires.



Quel est le contenu du programme ?

Les matières de la maquette du diplôme sont présentées sur le [site internet de l'université](#). Dans le menu « téléchargement » à droite de la page, vous trouverez la brochure du diplôme, ainsi que le calendrier de l'année 2026/2027.

Qui sont les intervenants ?

La formation associe des universitaires et des praticiens, ce qui permet d'allier apports théoriques et retours d'expérience professionnelle.

Conditions d'admission et prérequis

Quel diplôme faut-il pour candidater ?

Vous devez être titulaire d'un Master 1 reconnu par l'État (diplôme d'État). Les certifications RNCP ou les titres professionnels ne permettent pas de candidater directement via e-Candidat.

Si vous n'êtes pas titulaire d'un Master 1, vous pouvez toujours candidater à cette formation en suivant la procédure de Validation des Acquis personnels et professionnels (VAPP).

Je possède un titre RNCP ou un diplôme non reconnu par l'État : puis-je quand même candidater ?

Oui, mais vous devrez passer par la procédure de Validation des Acquis personnels et professionnels (VAPP), qui coûte 300 €. Cette procédure permet d'évaluer si votre parcours vous rend éligible à la formation. Un entretien préalable avec la direction du diplôme vous permet de savoir si vous devez commencer la candidature VAPP. La VAPP permettra d'évaluer si votre expérience en droit social est suffisamment significative pour intégrer le Master 2 sans avoir obtenu de Master 1 au préalable.

Comment savoir si mon diplôme est éligible ?

En cas de doute, envoyez une copie de votre diplôme à l'adresse électronique dédiée du diplôme (voir la rubrique [contact](#) en bas du document). Nous vous indiquerons si votre diplôme est accepté ou si vous devez passer par la VAPP.



Quelle expérience professionnelle est requise ?

Les candidats doivent démontrer une pratique substantielle du droit social. Cela peut inclure une expérience en ressources humaines, des mandats syndicaux ou une expérience en tant que conseiller prud'homal.

Mon expérience est plutôt en gestion, ou ressources humaines, avec des questions de droit social : est-ce suffisant ?

Ce type de profil sera pris en considération. Vous pouvez comparer le programme du Master 2 avec celui du Master 1 Droit social en formation continue pour évaluer votre niveau et l'adéquation de votre candidature avec la formation de Master 1 ou 2.

Procédure de candidature

Quand puis-je candidater ?

Si vous avez un niveau Master 1 (voir la rubrique prérequis), les candidatures se feront via la plateforme eCandidat du 1er février au 30 mars.

Si vous devez passer par la VAPP, vous devez envoyer vos CV et lettres de motivation à l'adresse électronique du diplôme entre le 1er février et le 30 mars également.

Comment se déroule la sélection ?

Les candidats présélectionnés sur dossier sont convoqués à des auditions en avril. Les résultats d'admission sont communiqués début mai.

Quels sont les critères de sélection ?

L'équipe pédagogique évalue la cohérence de votre projet professionnel et vos prérequis et leur adéquation avec le programme du diplôme. Les profils admis sont variés : DRH, responsables syndicaux, conseillers prud'homaux, professionnels souhaitant renforcer leurs compétences en droit social.

Comment expliciter mon expérience syndicale sur e-Candidat ?

Vous pouvez la mentionner dans la rubrique consacrée à votre parcours professionnel, dans votre CV, et dans votre lettre de motivation.



Organisation et calendrier

Quel est le rythme de la formation ?

La formation se déroule sur deux jours toutes les deux semaines, sauf la première semaine de septembre qui est intensive. Les examens ont lieu en janvier et en juin. Sur le [site internet de l'université](#), dans le menu « téléchargement » à droite de la page, vous trouverez le calendrier de l'année 2026/2027.

Quels sont les horaires des cours ?

Les cours sont des séminaires de quatre heures avec des intervenants différents le matin et l'après-midi. Les horaires sont fixés de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, soit 8h par jour.

Les cours sont-ils en présentiel ou à distance ?

Tous les cours sont en présentiel, dans les locaux de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Centre Lourcine, 13^e arrondissement). Le bâtiment habituel sera en travaux de février à décembre 2026, les cours auront lieu au centre Censier de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (13 rue Santeuil, 13^e arrondissement). Il n'y a pas de cours à distance. Une plateforme numérique donne accès à des supports complémentaires mis à disposition par les enseignements

La présence est-elle obligatoire ?

Oui, la présence aux cours est obligatoire et les stagiaires signent une feuille de présence à chaque cours. De nombreux stagiaires sont financés par des organismes (CPF, Transition Pro) qui exigent un suivi des absences.

Évaluations et examens

Comment se déroulent les évaluations ?

Les examens ont lieu soit en contrôle continu (pendant les heures de cours ou via des devoirs à faire à la maison), soit par un examen sur table ou oral en janvier (fin du premier semestre) et en juin (fin du second semestre).



Y a-t-il des sessions de rattrapage ?

Non, il n'y a pas de session de rattrapage en cas d'échec. Une session de remplacement est toutefois possible pour les étudiants empêchés d'assister à un examen pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées.

Quel est le taux de réussite ?

Le taux de réussite est généralement supérieur à 90 %.

Ressources pédagogiques

Dois-je acheter des ouvrages spécialisés ?

Non, l'achat d'ouvrages spécialisés n'est généralement pas nécessaire. Les étudiants ont accès aux bibliothèques et aux ressources numériques de l'université, notamment les bases de données Dalloz.

Puis-je poser des questions juridiques individuelles aux intervenants ?

Les consultations juridiques individuelles ne sont pas possibles. En revanche, les échanges pédagogiques dans le cadre des cours sont autorisés et encouragés.

Aspects pratiques

La formation est-elle éligible au CPF ?

Oui, la formation est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF). En cas de sélection, vous recevrez toutes les informations nécessaires à la constitution de votre dossier.

Des aménagements sont-ils possibles pour les personnes en situation de handicap ?

Oui, des aménagements de scolarité et/ou d'examen sont possibles. Le service «Relais Handicap» de l'université peut gérer ces demandes en début d'année.



Un stage est-il obligatoire ?

Non, le stage n'est pas obligatoire. Toutefois, les demandeurs d'emploi peuvent tout à fait effectuer un stage en parallèle de leurs études, sans limites de nombre d'heures.

Puis-je préparer le CRFPA en parallèle ?

Le Master 2 en droit du travail peut éventuellement s'y adapter, mais la formation n'est pas spécifiquement conçue pour préparer le CRFPA.

Comment organiser mon travail personnel en plus des cours ?

Un travail personnel est nécessaire, notamment pour préparer les partiels et les devoirs. Les anciens stagiaires soulignent l'importance d'organiser sa vie personnelle et professionnelle. La charge de travail est importante mais gérable avec un engagement suffisant.

Contact

Pour toute question sur l'éligibilité de votre diplôme, envoyez vos documents à l'adresse mail dédiée du diplôme : m2-JDS-FC-prive.eds@univ-paris1.fr